

Récépissé de DT  
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT  
☐ Récépissé de DICT  
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

TPF INGENIERIE TOULOUSE  
72 Chemin des 7 Deniers  
31204 TOULOUSE cedex 20  
France

N° consultation du téléservice : 2022062103010D30

Référence de l'exploitant : 2225027146.222501RDT02

N° d'affaire du déclarant : BT0190082

Personne à contacter (déclarant) : DEBEAUPTE Stéphane

Date de réception de la déclaration : 21/06/2022

Commune principale des travaux : 31000 TOULOUSE

Adresse des travaux prévus : CHU Rangueil

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ASTEO SAS

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 2 Chemin des Daturas

Lieu-dit / BP : CS 82341

Code Postal / Commune : 31021 TOULOUSE CEDEX 2

Tél. : +33567812001

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EU (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : PS\_Automate Echelle (1) : 0 Date d'édition (1) : 21/06/2022 Sensible : ☐ Prof. règl. mini (1) : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : 3.8, 3.9

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0977401139

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

Responsable du dossier

Nom : LE RESPONSABLE TERRITORIAL

Désignation du service : Service Expertise Réseaux

Tél : +33 977409443

Signature de l'exploitant ou de son représentant

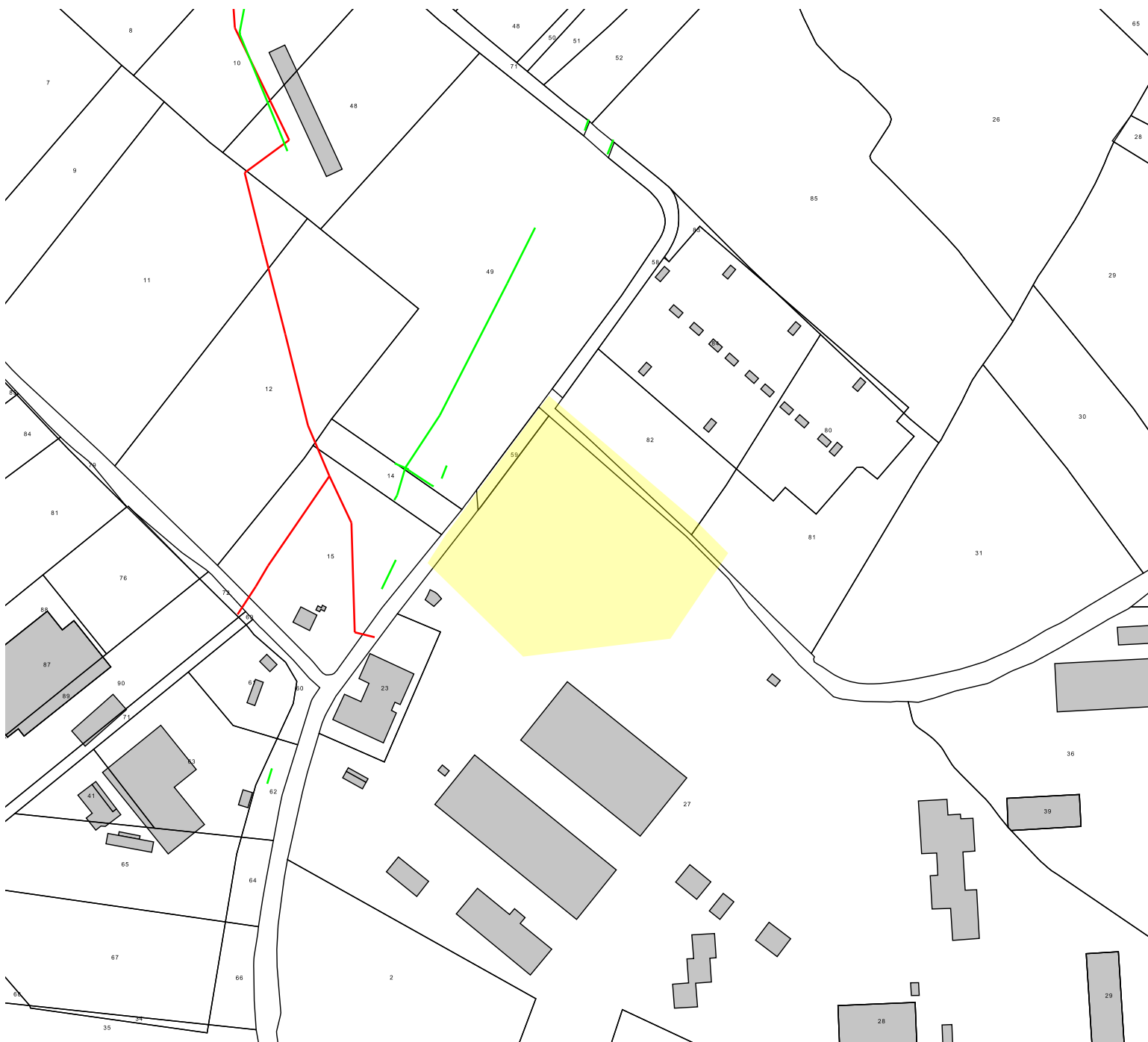
Nom : LE RESPONSABLE TERRITORIAL

Signature :

Date : 21/06/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

# Vous nous avez interrogés sur le projet et l'emprise suivante :

Réf DT-DICT : 2022062103010D30



Ech. : 1/2500

Vous trouverez en pièce jointe à la réponse, le ou les plans conformes aux dispositions de l'arrêté du 15 février 2012 que vous pouvez télécharger à cette adresse :

[http://mmsweb.lyonnaise-des-eaux.fr/rdit/PC\\_Automate\\_20220621\\_2022062103010D30\\_a.pdf](http://mmsweb.lyonnaise-des-eaux.fr/rdit/PC_Automate_20220621_2022062103010D30_a.pdf)

*En cas d'échecs de téléchargement, nous vous demandons de contacter la personne responsable du dossier mentionnée sur le formulaire CERFA*